



CONVENTION ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE À DISPOSITION D'UN APPAREIL DE TÉLÉASSISTANCE

IL EST CONVENU LA PRÉSENTE CONVENTION ENTRE :

Madame*, Monsieur* :

.....

Domicilié(e) à

.....

Dénommé(e) ci-après l'abonné,

(*Rayer la mention inutile)

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale d'AUREILHAN, ci-après le C.C.A.S.

Place François Mitterrand - BP 40

65800 AUREILHAN

La convention, à durée indéterminée, précise les modalités de mise à disposition du système de téléassistance pour les personnes âgées ou handicapées résidant à AUREILHAN qui en ont fait la demande.

La convention est conclue le jour de la signature de la présente et peut être résiliée ou modifiée à la demande de l'une des parties.

ARTICLE 1 – FOURNITURE DES APPAREILS

Le système de téléassistance, composé soit d'un émetteur-récepteur radio et d'un médaillon indépendant et/ou d'un bracelet indépendant, soit d'un boîtier indépendant et de son chargeur, est fourni en location.

L'installation est raccordée directement à la Centrale de téléassistance du prestataire qui intervient à chaque appel, 24h/24h.

ARTICLE 2 – ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

L'abonné est responsable du matériel qui lui est confié. Il ne peut le céder ni à titre gratuit ni à titre payant.

La réparation des dégradations notamment dues à un usage anormal, les cas de perte ou de vol, les incendies, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux et dégâts électriques sont à la charge de l'abonné. Il appartient au bénéficiaire de s'assurer en conséquence. L'assurance habitation classique couvre en général ces risques.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le montant de mise à disposition est déterminé par délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S (voir annexe jointe). Il est modulé en fonction des ressources de l'abonné et du type d'appareil choisi par le demandeur.

Pièce à fournir pour le calcul de participation financière : dernier avis d'imposition.

La participation mensuelle, pour le matériel choisi, s'élève à :

Le paiement de la redevance est mensuel. Tout mois commencé est dû.

Le non-paiement de la redevance entraînera l'émission d'un titre de recette et la mise en recouvrement par le Service de Gestion Comptable de TARBES.

Le CCAS se réserve le droit de faire évoluer les tarifs en fonction de ses charges. Une réactualisation des revenus du bénéficiaire sera demandée annuellement.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue par prélèvement. Lors de la signature de la présente convention, le bénéficiaire doit remettre l'autorisation de mandat de prélèvement SEPA fournie par la Mairie ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

ARTICLE 5 – MODIFICATION DU CONTRAT

Le CCAS se réserve le droit de modifier le contrat dans le respect d'un préavis d'un mois, notamment en cas de changement de prestataire, de modification tarifaire, de changement de fonctionnement, ...

ARTICLE 6 – INTERVENTION DES SECOURS

Lors de leur intervention, sur appel du bénéficiaire, les services de secours peuvent être amenés à forcer une porte ou casser une vitre de fenêtre pour pénétrer dans le domicile. Les réparations des dégradations éventuelles sont à la charge du bénéficiaire. Il est donc recommandé aux bénéficiaires de s'assurer pour ce risque.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DU CONTRAT

La présente convention pourra être résiliée par écrit avec un préavis d'un mois :

- Par le bénéficiaire ou son représentant,
- Par le CCAS si les conditions d'admission ne sont plus remplies par exemple.

En cas de force majeure, et sur présentation d'un justificatif (décès, admission en établissement d'hébergement), le préavis n'est pas exigé.

ARTICLE 8 – TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer l'inscription au service de téléalarme (l'installation, la tarification, la facturation et le nom des personnes habilitées).

Les destinataires des données sont les Services du C.C.A.S, l'entreprise chargée de la maintenance technique.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service du C.C.A.S. de la Mairie d'AUREILHAN.

A AUREILHAN, le
Le bénéficiaire,
Lu et approuvé

A AUREILHAN, le
Pour le CCAS,
La Vice -Présidente,

Isabelle CHEDEVILLE

Révision des tarifs pour la mise à disposition de téléalarme

A compter du 01 MARS 2026

Tarif de la mise à disposition par mois :

TARIFS POUR UNE PERSONNE SEULE SELON LES REVENUS MENSUELS				
Tranches	Tarifs à compter du 1 ^{er} mars 2026			
	Appareil classique	Appareil avec détecteur de chute	Appareil avec géolocalisation	Boîte à clés
Jusqu'à 714 €	13,00 €	17,00 €	29,90 €	Achat unique 59,00 €
De 715 € à 1 040 €	16,00 €	20,00 €		
Supérieur à 1040 €	18,00 €	22,00 €		

TARIFS POUR UN COUPLE SELON LES REVENUS MENSUELS				
Détecteur supplémentaire gratuit				
Tranches	Tarifs à compter du 1 ^{er} mars 2026			
	Appareil classique	Appareil avec détecteur de chute	Appareil avec géolocalisation	Boîte à clés
Jusqu'à 1 214 €	13,00 €	17,00 €	29,90 €	Achat unique 59,00 €
De 1 215 € à 1 734 €	16,00 €	20,00 €		
Supérieur à 1 734 €	18,00 €	22,00 €		

JOINDRE L'AVIS D'IMPOSITION

FICHE DE SÉCURITÉ

NOM :

Prénom (s) :

Date (s) de naissance :

Adresse :

.....

Complément d'adresse :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email personnel ou proche de confiance :

Personnes à prévenir en cas d'absence ou d'urgence :

Personne 1 :

Lien avec le bénéficiaire :

Téléphone :

Personne 2 :

Lien avec le bénéficiaire :

Téléphone :

Personne 3 :

Lien avec le bénéficiaire :

Téléphone :

Médecin* :

Téléphone :

Infirmière* :

Téléphone :

Problèmes médicaux à transmettre en cas d'urgence :

.....

.....

* Informations facultatives

**FICHE DE LIAISON - TÉLÉASSISTANCE PRÉSENCE VERTE SUD-OUEST
DEMANDE D'INSTALLATION OU DE DÉMONSTRATION**



9 cours Gambetta
65000 TARBES
☎ 05 62 53 09 10

Conseiller :
Mail :



CCAS AUREILHAN

DEMANDEUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL :

DATE DE NAISSANCE :

PERSONNE À CONTACTER POUR LE RDV :

NOM :

PRÉNOM :

TEL :

Systeme choisi :

Appareil classique

Détecteur de chute

Boîtier géolocalisation

Date de préférence pour l'installation :